

L'ajournement

Monsieur le Président, on se souviendra que je ne parlais pas du personnel de direction, je ne parlais pas d'étude sur la rémunération de ces hauts fonctionnaires, je parlais des «jobs» des fonctionnaires qui sont dans les services et qui ont perdu ou qui vont perdre leur emploi. Et je demandais au ministre: «Avez-vous fait une étude des coûts, une étude des avantages, si vous en avez? Est-ce que vous avez des études qui pourraient nous démontrer les coûts-bénéfices, par exemple, de la privatisation, tel que préconisé par le gouvernement?».

Alors, le 11 février, monsieur le Président, j'écris encore au ministre en lui demandant de confirmer, cette fois par écrit, l'existence ou la non-existence des études coûts-avantages de la privatisation. Dans l'éventualité d'une réponse négative, j'ai demandé au ministre, dans la lettre, et je le cite au troisième paragraphe: «Comme vous pourrez le constater . . . » je me cite moi-même, « . . . à la page 10246 du compte rendu officiel des *Débats*, ma question portait sur le dépôt des études coûts-avantages de la privatisation».

Si de telles études n'existent pas, dois-je en conclure que le ministre a induit la Chambre en erreur? C'est une question qui est très simple, puisque le ministre me dit: «Tout est disponible, nous sommes un gouvernement ouvert. Le député n'a qu'à demander, et il va recevoir». J'ai demandé et je n'ai rien reçu, monsieur le Président.

On connaît la politique du gouvernement en matière de gestion du personnel. On sait que le gouvernement avait annoncé dans son budget de l'an dernier, en mai 1985, qu'il avait l'intention de réduire la taille de la Fonction publique de quelque 15,000 années-personnes. Pour ce faire, le gouvernement avait annoncé une réduction de 2 p. 100 pour l'année financière 1986-1987, de 1 p. 100 pour les quatre années subséquentes, et on sait aussi qu'hier, dans le budget du 26 février, on nous annonçait également qu'il y avait un demi-milliard, 500 millions de dollars qui seraient coupés dans les programmes . . . On ne sait pas trop où et comment, mais, il va y avoir des coupures de l'ordre de 500 millions de dollars dans les organismes et les corporations fédérales.

Monsieur le Président, si on se souvient que ce gouvernement a semblé vouloir faire croire . . . en tout cas, aux gens de la région de la Capitale nationale qu'ils avaient créé des emplois, eh bien, je peux vous dire une chose, c'est que dans la Capitale nationale, dans la région d'Ottawa-Vanier en particulier et dans les secteurs que je connais dans cette Capitale nationale, ils n'ont pas créé d'emplois. C'est le contraire, ils ont coupé des emplois et ils en coupent encore et ils mettent beaucoup de fonctionnaires dans des situations très difficiles.

Monsieur le Président, je sais que dans le débat sur le budget j'aurai l'occasion de revenir sur cette question, mais ce soir, pour être bref, je demanderais au secrétaire parlementaire de me répondre: Y a-t-il des études sur la privatisation des services gouvernementaux? Y a-t-il des études des avantages coûts-bénéfices qui ont été faites par le Conseil du Trésor et qui démontreraient à l'ensemble du pays que vos politiques ont du bon sens? Ou bien est-ce que le ministre, vraiment, ne savait pas de quoi il parlait lorsqu'il m'a dit qu'on avait tous reçu l'information sur la question? Alors, la question est simple: A-t-on des études oui ou non?

• (1825)

[Traduction]

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est regrettable que le député n'ait pas appris à poser convenablement une question à la Chambre. En examinant la documentation dernièrement, j'ai remarqué que dans ses questions, le député demande six choses différentes et il est pratiquement impossible à quiconque d'y répondre intelligemment dans le peu de temps imparti. Je sais qu'on préparait une lettre pour répondre à sa dernière demande de renseignements, mais il a décidé de prendre les devants et a essayé de donner un caractère politique à une chose qui n'en a pas.

J'ai lu toutes les questions et elles n'ont aucun rapport les unes avec les autres. En ce qui concerne les négociations sur le traitement des fonctionnaires depuis la reprise de la négociation collective à la Fonction publique en 1984, le gouvernement et les syndicats ont conclu plus de 20 ententes collectives prévoyant en moyenne des hausses de traitement annuelles de 3.5 p. 100.

Le 23 février, le gouvernement et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont conclu une entente prévoyant, sous réserve de ratification syndicale, des augmentations de traitement pour 90,000 autres fonctionnaires des catégories CR, PM et GL. On s'attend à ce que les contrats de nombreux autres groupes soient renégociés au cours des prochains mois.

En ce qui concerne la privatisation, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail ministériel pour coordonner la vente éventuelle de sociétés de la Couronne ou d'autres formes de capital. Un secrétariat à la privatisation a été constitué pour appuyer ce groupe de travail. Le groupe de travail ministériel a mis au point un procédé systématique d'examen de chaque initiative de privatisation afin de veiller à ce que toutes les questions soient parfaitement cernées à l'avance et que la transaction s'effectue dans les règles.

Au départ, le ou la ministre responsable d'une société présentera ses recommandations au groupe de travail sur l'ensemble des questions concernant une éventuelle privatisation, notamment la poursuite du rôle de la société d'État prévu par la politique publique, les autres moyens possibles d'appliquer cette même politique, les répercussions potentielles sur les employés, le service au public et les considérations financières préliminaires. Le groupe de travail décidera alors s'il faut ou non approfondir l'étude de la société.

Cette phase suivante permettrait au ministre responsable de proposer des solutions aux questions de politique en suspens, notamment en ce qui concerne l'impact sur les employés, et d'élaborer des analyses financières et de rentabilité plus détaillées. Je souligne que ce travail sera accompli par le ministre d'exécution en consultation avec le secrétariat à la privatisation afin de permettre au ministre responsable de formuler des recommandations à l'intention du groupe de travail. Une bonne partie de ce travail concernera des informations commerciales délicates qui ne pourront être communiquées au public. Ce n'est qu'au terme de cette deuxième étude que le groupe de travail décidera ou non de procéder à la vente de la société.

Pour ce qui est des compressions d'années-personnes, je tiens à préciser que le Conseil du Trésor a une politique détaillée d'adaptation de la main-d'œuvre visant à redéployer le plus